

DATE DE PUBLICATION : 10 mars 2023

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

**Délégation de signature donnée par le directeur départemental
au responsable et ses adjoints du service des Entreprises**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Jean-Pascal PREVET, le 1er mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique CALVET, directeur départemental de l'Essonne (succursale d'Évry) et de Madame Ingrid GAUDICHAU, adjointe au directeur départemental de l'Essonne, délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre CANET, Responsable du service des Entreprises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la banque, relatif à l'exercice des activités du Service des Entreprises d'Évry.

Monsieur Jean-Pierre CANET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale d'Évry dans le cadre de la délégation générale de cotation de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée :

à Monsieur Ludovic GUERIN, co-adjoint au responsable du service des Entreprises,

en son absence, à Madame Nadège HERDEWYN, co-adjointe au responsable du service des Entreprises.

Fait à Évry, le 2 mars 2023

Dominique CALVET